J’aimerais savoir pourquoi est-ce qu’on n’a pas le droit de sourire sur les photos d’identité.Merci d’avance

Réponse apportée le 01/29/2013 par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Les photographies d’identité sont soumises à des normes strictes.
Vous trouverez toutes ces normes sur le site du Ministère de l’Intérieur disponible à cette adresse:

De plus, les sourires sont proscrits car l’Organisation de l’aviation civile internationale recommande une expression faciale neutre sur les photos de passeport, afin que celles-ci soient utilisées avec des systèmes de reconnaissance faciale. Cette technologie de pointe contribue à prévenir la fraude en vérifiant l’identité électroniquement grâce aux traits uniques du visage.

Vous en saurez plus ici:

APPENDICE 11 de la Section IV
DIRECTIVES ILLUSTRÉES POUR LES PORTRAITS D’UN PLM

Cordialement,

Eurêkoi – Bpi (Bibliothèque publique d’information)